

Ces arrestations

L'intervention du cabinet fédéral, à Winnipeg, où il a fait arrêter à la faveur de la nuit plusieurs chefs ouvriers qu'il accuse d'avoir conspiré pour renverser le gouvernement établi, était à prévoir. C'est une des conséquences logiques du voyage de M. Meighen à Ottawa. On sait que ce ministre, auteur des principales mesures de rigueur adoptées au Canada pendant la guerre, affectionne les coups de force de cette espèce. Le maire de Winnipeg et le principal journal de l'Ouest canadien la *Free Press*, condamnent tous deux ces arrestations en bloc. Il ne faut pas être surpris de la façon d'agir du gouvernement. Les faibles, quand ils se décident enfin à quelque geste, ont l'habitude d'aller trop loin. Il serait prématuré de prédire les suites des arrestations faites hier. Ce qui est certain, néanmoins, c'est qu'au lieu d'abréger la grève, elles auront pour effet de la prolonger, en fournissant aux grévistes de nouveaux prétextes de dénoncer l'autorité. Constatons, par ailleurs, que, des noms des neuf chefs arrêtés, six sont ceux d'Anglo-Canadiens ou d'Anglais. Les trois autres sont des noms étrangers. On a tant crié, dans les cercles ministériels, au loup russe ou allemand, qu'on devait s'attendre à ce que, s'il y avait des arrestations, on y inclût des immigrants. Le procès des ouvriers

table, établira si ces gens sont coupables de l'offense dont on les accuse. Si nous ne nous trompons, ils devront eux-mêmes, d'après une clause extraordinaire de la loi, démontrer leur innocence. Voilà qui est au mépris d'un principe essentiel du droit anglais d'après quoi chacun est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Nous en avons vu trop d'autres, pendant la guerre, pour nous étonner du renversement de pareil principe.